Développement économique Nouvelle-Beauce

325-280, boul. Vachon Nord
Sainte-Marie (Québec) G6E 0H2

T 418 386-1608
F 418 387-3199
C info@denb.ca
denb.ca

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-soixante-douzième (272e) réunion des membres du **conseil d'administration** de Développement économique Nouvelle-Beauce, tenue le mercredi **3 décembre 2025,** à 17 h, au 280, boul. Vachon Nord, Sainte-Marie.

RESOLUTION # 2262-12-25

Objet : Charte de la langue française_Résolution précisant la nature des situations nécessitant l'utilisation d'une autre langue que le français dans les communications de DENB

CONSIDÉRANT que l'article 29.15 de la *Charte de la langue française* stipule que tout organisme de l'Administration auquel s'applique la politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où le permettent les dispositions de la section I de ladite Charte;

CONSIDÉRANT que Développement économique Nouvelle-Beauce est un organisme de l'Administration visé et que l'organisation doit se conformer à la disposition;

Sur la proposition de Mme Jacinthe Breton et appuyée par M. Marc Rioux, il est résolu à l'unanimité :

D'informer le ministère de la Langue française que Développement économique Nouvelle-Beauce utilise exclusivement le français dans toutes ses communications;

Que la présente résolution tienne lieu de directive en vertu de l'article 29.15 de la *Charte de la langue française*;

Que la présente résolution soit transmise au ministère de la Langue française, diffusée sur le site Internet de Développement économique Nouvelle-Beauce et envoyée par courriel à tous les employés de l'organisation dans les meilleurs délais.

Signé

Marlène Bisson
Directrice générale
et secrétaire-trésorière